

Décision

Générale

colonial

Décision n° 311 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 311

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1963

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro
31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdou Moukrid Dafed est autorisé à exploiter dans l'établissement «Bar-Abdou» (Restaurant) sis au Quartier 4, une licence de 4° classe pour la vente au détail ou à consommer sur place de boissons hygiéniques ou alcooliques ne titrant pas plus de 13° d'alcool.